



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D20 - Budget primitif 2019 - Budget annexe Salle de spectacle Eden

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D20-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

**N° 20 - Budget primitif 2019 -
Budget annexe Salle de spectacle EDEN**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO*Vue d'ensemble*

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	93 800,00 €	Subvention équilibre	110 191,00 €
Charges de gestion courante	9,39 €	Résultat reporté 2018	12 009,39 €
Frais de personnel	66 500,00 €	Locations	38 940,00 €
Amortissement	841,00 €	Produit de gestion	10,00 €
Total	161 150,39 €	Total	161 150,39 €
Investissement			
Crédits reportés 2018	175 398,92 €	Crédits reportés 2018	1 060 857,80 €
Intégration études	25 025,00 €	Intégration études	25 025,00 €
Travaux	126 741,00 €	Subventions FEADER	125 900,00 €
Résultat reporté 2018	895 379,17 €	Amortissement	841,00 €
		Affectation	9 920,29 €
Total	1 222 544,09 €	Total	1 222 544,09 €
Total général	1 383 694,48 €	Total général	1 383 694,48 €

En fonctionnement

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général composées des fluides, fournitures et prestations pour 93 800 €, des frais de gestion courante pour 9,39 €, des charges de personnel pour 66 500 € et des amortissements pour 841 €.
- Les recettes se composent du produit des locations pour 38 940 € de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 110 191 € et de la reprise du résultat 2018 pour 12 009,39 € et des produits de gestion pour 10 €.

En investissement :

- Les dépenses : outre les crédits reportés concernant les travaux de construction et d'aménagement pour un montant de 175 398,92 € et le résultat reporté de 895 379,17 €, les crédits nouveaux s'élèvent à 151 766 € correspondant à 126 741 € de travaux et les écritures d'ordre pour l'intégration d'études pour 25 025 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D20-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

- Les recettes sont composées de la reprise des restes à réaliser d'un montant de 1 060 857,80 € correspondant aux subventions non encaissées à ce jour, de l'inscription de la subvention du FEADER pour un montant de 125 900 €, des écritures d'ordre concernant l'intégration d'étude pour 25 025 €, des amortissements pour 841 € et de l'affectation pour 9 920,29 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - En dépenses et en recettes 1 222 544,09 €

- **Section de fonctionnement**
 - En dépenses et en recettes 161 150,39 €

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**
Pour : 22 Contre : 6 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D20-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.